



RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00684
Numéro SIREN : 429 929 300
Nom ou dénomination : ALC DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2015 sous le numéro de dépôt 6437

2000 B 684
Greffe Tribunal de Commerce-Pontoise

01 JUIN 2015
6437

ALC DEVELOPPEMENT
SARL au capital de 8 000 Euros

Siège social
6 rue du Maréchal Foch
95660 – CHAMPAGNE SUR OISE

429 929 300 RCS PONTOISE

*Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la
SARL ALC DEVELOPPEMENT
en Société par Actions Simplifiée*

ALC DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 8 000 €uros

Siège social

**6 rue du Maréchal Foch
95660 – CHAMPAGNE SUR OISE**

429 929 300 RCS PONTOISE

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la SARL ALC DEVELOPPEMENT en société par Actions Simplifiée

Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenances et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

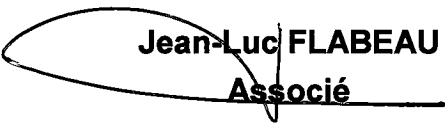
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Fontainebleau, le 27 mai 2015

FIDELIANCE AUDIT

Le Commissaire à la Transformation
Membre de la Compagnie Régionale de Paris


Jean-Luc FLABEAU
Associé